PV 39 DE LA REUNION DE LA COMMISSION VELO DE LA VILLE DE BRUXELLES DU 15 JUIN 2012

Présents

ORGANISME	NOM/PRENOM	E-MAIL
Ville de Bxl – Echevin de la Mobilité	CEUX Christian (points 1,2)	Christian.Ceux@brucity.be
Ville de Bxl – Cabinet Ceux	COLLARD Anne	Anne.Collard@brucity.be
Ville de Bxl – Urbanisme Espace public-mobilité	FERREIRO ARGUELLES Eve	Eve.FerreiroArguelles@brucity.be
Police Bruxelles-Ixelles	OMELKO Adam	polbru.trat@gmail.com
Ville de Bxl – Travaux de voirie	STEGEN Hugo	Hugo.Stegen@brucity.be
IBSR – Mobilité & Infrastructure	ENGLEBIN Yves	yves.englebin@ibsr.be
CAQ-NE	RZEWNICKI Randy	rr@gaq.be
GRACQ	NICOLAS Eric	eric.nicolas@gracq.org
	EGERICKX Guy	guy.egerickx@skynet.be
EUCG	COOPER Timothy	Timothy.Cooper@ec.europa.eu
PRO VELO	CHARLES Julie	j.charles@provelo.org
FIETSERBOND – GRACQ Brussel	DE MUNCK Caroline	caroline.demunck@gmail.com
CDH Bruxelles Centre	DOEMPKE Burckard	b.doempke@aiic.net
FIETSERSBOND	DE CLEEN Roel	roel@fietsersbond.be

1. Approbation du PV de la réunion précédente

Le PV est approuvé avec les modifications envoyées par Monsieur Cooper par mail le 14 juin 2012.

Les membres de la Commission déplorent l'envoi tardif du PV et demande qu'à l'avenir, le PV soit systématiquement envoyé rapidement.

2. PENTAGONE

2.a : Boulevards du Centre – Piste cyclable : Evaluation

Le Cabinet de l'Echevin Ceux demande aux associations présentes un bilan sur les pistes cyclables marquées sur les boulevards du Centre. L'objectif de la Ville de Bruxelles est de réaliser les adaptations nécessaires d'ici l'été.

De manière générale, les associations présentes remercient la Ville de Bruxelles pour cette initiative qu'elles attendaient depuis une dizaine d'années. Les pistes cyclables ont été accueillies favorablement par les cyclistes.
Concernant le respect de la piste cyclable de la part des conducteurs, les associations s'attendaient à une situation pire que celle vécue. La police est intervenue via la brigade cycliste dès le début des aménagements pour une phase de prévention. La brigade cycliste empêchait le stationnement et le chargement déchargement sur la piste cyclable. Dans la phase de sensibilisation, les policiers de la brigade cycliste ont expliqué que les livraisons sont autorisées sur la bande de circulation selon le code de la route, contrairement à l'arrêt sur la piste cyclable. Après cette phase, la brigade cycliste verbalise.
Les associations demandent de libérer encore plus l'espace sur la piste cyclable. Il ne faut pas laisser les mauvaises habitudes s'installer. La question sur le respect des zones de livraison (également au goulet

Louise) a été soulevée. Les associations demandent le respect de la piste cyclable également par les véhicules de police.
Les blocs New Jersey installés à la Bourse sont efficaces mais peu esthétiques. Les associations demandent un mobilier urbain plus esthétique (bacs à fleurs).
Les habitants du quartier du centre se plaignent d'un trafic de transit accru dans l'axe Van Artevelde/ Laeken.

A propos du nouveau plan de stationnement qui demande une redevance de 75€ pour tout véhicule qui stationnerait sur une zone de livraison, l'Echevin Ceux ne veut pas faire passer le message que le stationnement y est autorisé moyennant la redevance. Il estime que la redevance imposée est suffisamment élevée pour être dissuasive.

L'Echevin Ceux reconnaît le manque d'esthétisme des blocs New Jersey. Leur placement répond à une nécessité. De plus, les travaux et l'urgence ont conditionné ce choix.

Concernant le trafic de transit, l'Echevin Ceux étudiera la question. Il informe que la STIB n'a pas encore émis de plainte suite aux marquages des boulevards du centre. Par contre, les bus de De Lijn perdent 10 minutes en heures de pointe sur leur parcours dans le centre.
Anne Collard informe que la décision de la diminution des bandes de circulation des boulevards du Centre a été concomitante à une augmentation de la fréquence de passage des lignes de transports en commun. Les mouvements autorisés sont plus clairs et la pollution moindre.
La Ville de Bruxelles prendra contact avec les associations fin du mois de juillet afin de leur présenter les adaptations.

A la question d'intégrer les boulevards du Centre à la zone 30, la Ville de Bruxelles préfère avoir une vision d'ensemble.

2.b : ICR – marquage rue de la Loi (entre l'avenue des Arts et la rue Royale)

Les membres de la commission demandent de peindre la piste suggérée à l'amorce du carrefour formé entre la rue de la Loi et la rue Ducale. Selon le code de la route, les cyclistes qui débouchent d'une piste cyclable sur la chaussée ont priorité. La cellule Mobilité a proposé de marquer la piste cyclable en continu jusqu'au carrefour. Malgré le code de la route qui autorise les cyclistes à ne pas emprunter la piste cyclable lorsqu'ils changent de direction, les membres de la commission sont contre cette proposition. La piste cyclable continue donnerait un faux sentiment de sécurité aux cyclistes.

Les membres de la commission demandent également qu'un feu sans conflit soit installé à ce carrefour (SUL en provenance de la petite ceinture) comme au carrefour Belliard – Ducale.
Anne Collard demandera de revoir le phasage des feux (simulation) étant donné la diminution du nombre de bandes de circulation.

La Ville de Bruxelles proposera cet avis de la commission à la Région.

2.c : ICR –rue de la Loi : travaux Schuman – Roel De Cleen (Fietserbond)

Le délai des travaux annoncé est de trois mois. Anne Collard informe que Beliris a convoqué une réunion le 28 juin entre la Ville et la Police pour discuter du plan de circulation. La STIB maintiendra les fréquences de la période scolaire pendant les travaux.
Les membres de la commission déplorent le manque d'infrastructures en faveur des cyclistes pendant les travaux. L'ICR est interrompu. Pourtant le nombre de cycliste empruntant cet axe est élevé.
Pendant les travaux, les véhicules n'ont pas besoin de 4 bandes de circulation avec une vitesse élevée. De plus, cela donnera une image pro active pour l'utilisation des modes doux. Le conflit entre les cyclistes et les piétons sera temporairement réglé. Actuellement, la largeur dédiée à une piste cyclable bidirectionnelle et un trottoir pour les piétons fait 1,26m.

La Police explique que certaines considérations comme le gabarit des camions qui alimentent le chantier la nuit ne sont pas connus de tout le monde. Pourtant, ils interfèrent dans le plan de circulation.
De manière globale, les flux privilégiés sont ceux des navetteurs via la rue Stévin et le flux provenant de l'avenue d'Auderghem. La situation actuelle est un No man's land pour les cyclistes.
Les membres de la commission demandent :

- une bande de circulation réservée aux cyclistes ;
- que la rue de la Loi ne soit pas fermée pour les cyclistes.

2.c : projet pilote rue de la Loi : panneau B22

Concernant le test des panneaux B22 qui permettent aux cyclistes de tourner à droite lorsque le feu de signalisation est au rouge, la Ville soutient ce projet. Par contre, la procédure n'a pas été respectée. La Ville n'a reçu aucune demande alors que des voiries communales sont visées par le projet pilote. Il y a un problème de responsabilités.

La Commission est favorable à la pose de ces panneaux et regrette le manque de collaboration entre la Région et la Ville.

3. LAEKEN

Passerelle cyclo-piétonne (pont de Laeken)
Une planche manquait à la passerelle (en regardant l'église de Laeken, la passerelle de gauche) et rendait dangereux l'utilisation de cette passerelle. Cette passerelle est gérée par la Région. Néanmoins, les réparations ont été faites.

4. BOX VELOS

La Ville et Cyclo ont une convention à partir de ce mois-ci. La Ville a reçu de nombreuses demandes. Les box de Dixmude et commerce sont complets.
La prochaine phase est Senne et Anneessens dans les prochaines semaines. L'objectif de la Ville est que les 10 premiers box soient placés avant l'été.
La discussion porte sur la gestion et le choix de localisations des box vélo.
La Commission demande que la personne responsable chez Cyclo soit invitée à la prochaine commission vélo. Il s'agit de Liesbeth.
Concernant le choix du modèle des box vélo, certaines difficultés sont rencontrées pour mettre tous les vélos. Un modèle aux Pays-Bas existe avec des U intégrés.

5. BYPAD

La Ville informe les membres de la Commission sur l'avancement de l'audit cyclable BYPAD. Certains membres de la Commission s'interrogent sur l'intérêt porté par la Ville à un tel projet.
Anne Collard explique qu'en cette fin de législature, les différents cabinets se trouvent à bout de souffle. De plus, ils portent nombreux projets fort importants comme le plan de stationnement, le PCM, les marquages des boulevards du centre. La Ville porte beaucoup d'intérêt au plan vélo. Le Collège a décidé de se porter candidat à le réaliser.
La date de la visite de terrain a été choisie en fonction de l'agenda très rempli de Monsieur STEVENS Willem. Malheureusement, il s'est excusé de ne pouvoir participer à cause des 125 km réalisés la veille pour la bonne cause.
Tous les questionnaires ont été remplis et la prochaine réunion a lieu le 29 juin.

6. VILLO

La phase 2 des stations Villo concerne les quartiers de Laeken et NOH. De plus, JC Decaux a demandé à la Ville une extension des stations dans le centre ville de 80 bornes environ.

7. **VOLS DE VELOS**

La Ville a reçu une convention à signer entre la Région et la Ville de Bruxelles.
Cette convention doit faire l'objet d'un accord du Collège. Par contre, la Ville ne connaît pas l'état d'avancement sur le choix de la localisation du dépôt centralisé.

8. **STATIONNEMENT VELOS**

La commission demande que des arceaux soient placés à côté des stations Villo. De plus, les membres de la commission préfèrent une dispersion des arceaux sur tout le territoire de la Ville plutôt que de pôles de stationnement vélos.

9. **DIVERS**

Différents mails ajoutant des points à l'ordre du jour n'ont pas été intégrés suite à l'absence des personnes assurant le secrétariat. Néanmoins, ces points allaient être abordés en points divers.

- **Rue de Namur**
  La peinture pour les marquages serait particulièrement glissante.
  La Ville explique que des demandes d'information ont été faites au responsable du chantier. Ces informations ne nous sont pas encore parvenues. Par contre, connaissant le responsable, Monsieur VAN OBBERGHEN, la Ville est persuadée que toutes les recommandations ont été suivies.
- **Pont Van Praet**
  Une plainte concernant le phasage des feux. La Ville explique qu'il s'agit d'une voirie régionale. La plainte que la Ville n'a pas reçue, a du certainement être envoyée à la Région.
- **Haren – mail de Monsieur Moulin**
  Point reporté à la prochaine commission
- **Parc Royal – règlement du parc**
  Certains membres de la Commission demandent si le règlement va être modifié.
  La Ville explique que Madame DANDOY suit le dossier. Elle est actuellement en congé. Le but de la Ville est d'avoir une réflexion globale afin d'étudier la faisabililité d'ouvrir tous les parcs de Bruxelles. Madame Dandoy regarde les exemples réalisés dans les autres grandes villes européennes.
  Le sujet est reporté à la prochaine commission.
- **Projet Ecologique**
  Monsieur RZEWNICKI proposera une collaboration entre les associations et la Ville.
- **IBSR – suivi des lieux dangereux relevés par la commission**
  Chaussée de Haecht / Harenheyde : stationnement suavage sur le trottoir
  Chaussée de Haecht (à hauteur de la station Total) : Rosier (sur la propriété de la pompe à essence) empiète sur la piste cyclable
  Rue du Lombard : réparation effectuée
  Harenheyde / Middelweg : asphalte manquant occasionne une saillie dans le revêtement
  Place Saint-Jean : un pavé en saillie
  Rue Duquesnoy : défoncement de la chaussée
  Rue des Riches Claires / Grande Ile : pavés déchaussés + trou
  Rue d'Anderlecht : pavés déchaussés + trou

L'Administration rappelle que pour les problèmes ponctuels d'entretien des chaussées, vous pouvez immédiatement envoyer un mail à Monsieur Kris Schelfout : Kris.Schelfhout@brucity.be

- ***Prochaines dates de la commission vélo : 21/9, 21/12/2012***

Prochaine réunion le vendredi 21 septembre 2012 à 9h, salle 12.36